**Madagascar a accompli des progrès importants sur le plan de l’accroissement de la superficie totale de ses aires marines protégées**

**Nairobi, 16 July 2021 :** Selon une nouvelle publication lancée par le Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE) / la Convention de Nairobi et l’Association pour les sciences marines de l’océan Indien occidental, Madagascar a ajouté 22 zones marines et côtières couvrant une superficie de 14 400 km2, soit 0,58 % de sa zone économique exclusive (ZEE), à l’effectif de ses aires marines protégées.

Le pays, qui est également la plus grande île de l’océan Indien occidental, a en outre créé 200 aires marines gérées localement (LMMA) – c’est-à-dire des zones où les communautés assument la responsabilité de la conservation – couvrant 14 000 km2 supplémentaires de territoire côtier. Regroupées au sein du réseau national MIHARI, ces LMMA offrent une occasion exceptionnelle d’associer les communautés à la gestion des ressources océaniques et constituent une expérience très instructive pour les autres pays de la région.

Paru aujourd’hui, le rapport [Marine Protected Areas Outlook: Towards achievement of the Global Biodiversity Framework Targets](https://www.nairobiconvention.org/nairobi-convention-projects/implementation-of-the-strategic-action-programme-for-the-protection-of-the-western-indian-ocean-from-land-based-sources-and-activities-wiosap/western-indian-ocean-marine-protected-areas-outlook/) (Perspectives des aires marines protégées : vers la réalisation des objectifs du cadre mondial de la biodiversité) analyse les efforts déployés par Madagascar pour respecter son engagement à préserver, d’ici à 2020, au moins 10 % de ses zones marines et côtières au titre de la cible 14.5 des objectifs de développement durable. L’évaluation et l’analyse de ces efforts visent à orienter et à renforcer les activités de conservation du milieu marin afin de permettre la réalisation du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020.

Madagascar a accompli des progrès importants sur le plan de l’accroissement de la superficie totale de ses aires marines protégées, en grande partie grâce à l’engagement pris durant la Conférence de Durban tenue en 2003 (lors de laquelle le Gouvernement s’est engagé   
à faire passer la superficie des aires terrestres et marines protégées du pays de 17 000 à 60 000 km2).

Bien que les océans procurent des ressources indispensables à notre survie - comme la nourriture, des emplois, voire l’oxygène — le monde est en train de les abîmer et d’épuiser leurs ressources à un rythme plus rapide que jamais. Bientôt, la France pourraient ne plus être en mesure de compter sur les nombreux emplois et avantages sanitaires et économiques que leur apporte l’océan Indien occidental.

Les zones marines protégées sont l’une des meilleures solutions pour inverser ces tendances. « Une zone marine protégée bien gérée peut apporter à un pays des avantages économiques, sociaux et environnementaux considérables », **a déclaré Guy Célestin Rakotavao, Coordinateur Régional chez le MIHARI network**, une group des zones marines gérées localement (LMMA). « Elles peuvent accroître la sécurité alimentaire en empêchant la surexploitation des stocks halieutiques ; protéger les emplois et en créer dans les secteurs du tourisme et de la pêche ; renforcer la résilience aux changements climatiques ; et protéger les espèces et les habitats, pour ne citer que quelques-uns de leurs avantages ».

Lors du Congrès mondial sur les parcs naturels tenu en 2014 à Sydney, le Gouvernement malgache s’est engagé à tripler la surface de ses zones marines protégées d’ici à 2025. Cet engagement a été pris aux fins de conserver la biodiversité unique de Madagascar et de promouvoir des zones marines gérées localement (LMMA), en tant que moyen d’associer les communautés côtières à la gestion des zones protégées.

Le Rapport sur les aires marines protégées de l’océan Indien occidental examine l’état actuel et futur des zones marines protégées au niveau régional. Étudiée et approuvée par les gouvernements, elle présente les progrès réalisés par neuf pays de la région de l’océan Indien occidental dans l’amélioration de la couverture des zones marines protégées », met en exergue les meilleures pratiques et les défis rencontrés par les gouvernements dans la gestion des zones marines protégées, et formule des recommandations sur la manière de renforcer encore l’impact de ces zones.

« Notre réseau de 22 zones marines protégées, associé à nos plus de 200 LMMA, atteste des nombreuses expériences que nous pouvons partager », a noté J**acquis Rasoanaina, point focal de Madagascar pour la Convention de Nairobi.** « Nous attendons également avec intérêt d’apprendre des autres pays et de poursuivre le dialogue sur la manière de renforcer la gestion des zones marines protégées dans toute la région ».

En saisissant les possibilités présentées dans le Rapport, Madagascar et les autres pays de la région peuvent tirer parti de cette dynamique d’expansion et d’amélioration de la gestion des zones marines protégées — préservant ainsi la beauté et les ressources naturelles immenses de l’océan Indien occidental pour les générations futures.